

nob023

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Communal

VILLE DE WAVRE

Séance du 21 décembre 2021



Présents : Mme F. PIGEOLET, Bourgmestre - Présidente ;
Mme A. MASSON, MM. P. BRASSEUR, L. GILLARD, M. NASSIRI, G.
AGOSTI, Mme K. MICHELIS, Echevins ;
Mme C. HERMAL, M. J-P. HANNON, Mme E. MONFILS-OPALFVENS,
MM. B. THOREAU, V. HOANG, R. WILLEMS, Ch. LEJEUNE, ~~B. CORNILL~~, B.
VOSSE, C. MORTIER, Mmes A. BOUDOUH, J. RIZKALLAH-SZMAJ, M.
~~MERTENS~~, MM. B. PETTER, F. VAESSEN, L. DUTHOIS, Mme V. MICHEL-
MAYAUX, MM. L. D'HONDT, J. GOOSSENS, Mmes M-P. JADIN, E.
GOBBO, M. MASSART, F. DARMSTAEDTER, M. P. PINCHART,
Conseillers communaux
Mme C. GODECHOUL, Directrice générale

Objet : Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Mise en circulation locale - Rue Fond des Chevaux

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles 1133-1 et 1133-2 ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu le rapport de la tutelle des routes du Brabant Wallon ;

Vu la décision du Collège communal en séance du 2 décembre 2021 ;

Considérant que le service Mobilité a été interpellé suite à des dégâts causés aux barrières normandes de la rue d'Angoussart 146 ;

Considérant en effet que les véhicules ont tendance à emprunter la rue Fond des Chevaux pour accéder à la rue des Mélèzes ;

Considérant que le passage des poids lourds dans la rue Fond des Chevaux n'est pas adapté à la configuration de la voirie ;

Considérant que la configuration de cette voirie ne permet pas d'accueillir un trafic de transit quel qu'il soit;

Considérant que la configuration de l'avenue des Bouvreuil permet un passage plus aisé des véhicules;

Considérant l'avis technique préalable rendu par l'agent compétent de la Région Wallonne ;

Considérant qu'en vertu de l'article 135, al. 2 de la Nouvelle Loi communale, la commune est garante de la sécurité sur l'ensemble des voiries publiques,

DECIDE :

A l'unanimité,

Article 1: L'accès est interdit, dans les deux sens, à tout conducteur dans la rue du Fond des chevaux, entre la rue d'Angoussart et la rue des Mélèzes, excepté desserte locale.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C3 avec panneau additionnel reprenant la mention « Excepté desserte locale ».

Article 2: Le présent règlement sera soumis à l'approbation de la tutelle régionale.

Article 3: Le présent règlement sera publié conformément à l'article L-1133-2 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation le jour qui suit le jour de sa publication par la voie de l'affichage. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

Article 4: Une copie de la présente délibération sera transmise au Greffe des tribunaux de première instance et de police de Nivelles, section Wavre, ainsi qu'au Collège Provincial du Brabant Wallon.

Délibéré en séance publique, à Wavre, le 21 décembre 2021.

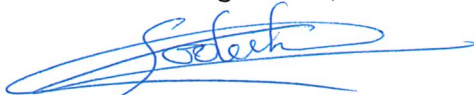
Par le Conseil Communal :

La Directrice générale
sé. Christine GODECHOUL

La Bourgmestre - Présidente
sé. Françoise PIGEOLET

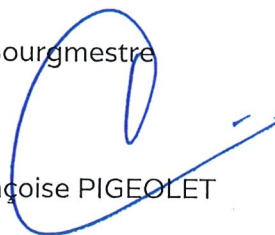
Pour expédition conforme :
Wavre, le 13 janvier 2022

La Directrice générale,



Christine GODECHOUL

La Bourgmestre



Françoise PIGEOLET